

AVIS D'OPPOSITION ADMINISTRATIVE

Par SALEM, le 08/06/2012 à 11:36

Bonjour,

Le 04/06/2012 j'ai reçu deux avis d'oppositions administratives datent du 01/06/2012 pour une amende forfaitaire majorée de 375€, me demandant de l'acquitter sous les 30 jours et notifiées à mon employeur et à ma banque.

Le 05/06/2012 je me suis acquitté de cette somme dans le bureau du trésor public, qui m'a remis un bordereau de situation spécifiant, la date d'infraction le 19/03/2011, la date du jugement du tribunal de police d'ivry le 30/11/2012, la date de l'avis le 16/12/2012 que je n'ai jamais reçu.

Date des faits : le 19/03/2011, j'ai été arrêté à l'entrée de l'aéroport d'Orly et contrôlé par la police national pour un excès de vitesse, afin de valider l'amende la police m'a seulement fait signer sur un écran portable et ne m'a pas donner aucun reçu.

Pouvez-vous me dire comment je pourrai contester ces abus. En vous remerciant par avance.

Cordialement.